



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 9 octobre 2015 - 9 h 30

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Prise en considération

- 2.1. de la proposition de résolution visant à la suppression de la limitation dans le temps des allocations d'insertion et à l'allègement des conditions d'admissibilité du droit aux allocations d'insertion, déposée par M. Julien Uyttendaele, Mme Catherine Moureaux, M. Michel Colson et M. Emmanuel De Bock

3. Interpellations

- 3.1. de M. Alain Maron adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, concernant la finalisation de l'accord de coopération liée à la charte associative
- 3.2. de M. Serge de Patoul adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, concernant la formation du corps enseignant à l'éducation des élèves à besoins spécifiques
- 3.3. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, concernant la nécessité de développer un esprit d'entrepreneuriat culturel sur le sol de la Région bruxelloise

- 3.4. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'aide à la formation professionnelle dans le cadre du maintien d'Audi Forest en Région bruxelloise

4. Questions orales

- 4.1. de M. Hasan Koyuncu adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, concernant le Projet délégués d'élèves et participation citoyenne active
- 4.2. de Mme Michèle Carthé adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, concernant la cohérence de la rémunération et des indemnités du personnel et des mandataires des Centres culturels bruxellois
- 4.3. de M. Michael Verbauwhede adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, concernant les comptes de la Haute école Lucia de Brouckère et l'envoi d'un directeur administratif et financier

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 8 h 30)

fixées à 11 h 30.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21